

I. GÉNÉRALITÉS

1. La présente session du CSA – quarante-sixième session, consacrée aux partenariats multipartites – s’inscrit dans le prolongement des débats de la quarante-cinquième session du CSA. Elle reprend les conclusions du rapport du Groupe d’experts de haut niveau intitulé *Partenariats multipartites pour le financement et l’amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030* publié en 2018 et présenté lors de la quarante-cinquième session du CSA, et s’appuie sur des expériences concrètes aux niveaux national, régional et mondial. La quarante-sixième session du CSA consacrée aux partenariats multipartites fait partie du processus de suivi et contribuera aux efforts menés à l’échelle mondiale pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD), à travers la création et le partage des connaissances relatives aux partenariats multipartites efficaces, conformément à l’ODD 17 (*Partenariats pour la réalisation des objectifs*).

2. L’objectif est de mettre en évidence l’efficacité des partenariats multipartites pour le financement et l’amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux national, régional et mondial. Le partage d’expériences spécifiques permettra de tirer des enseignements des mécanismes de financement novateurs et des approches pratiques qui permettent de relever les défis particuliers des partenariats multipartites.

3. Le rapport du HLPE présente les politiques, les initiatives et les investissements qui aident à financer et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national, régional et mondial, et met en relief les divers types de partenariats et leur potentiel dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable. Le présent rapport et les recommandations sur lesquelles il débouche visent à aider les États et les acteurs non étatiques à renforcer la contribution des partenariats multipartites à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, en favorisant la transparence et la responsabilisation.

4. Plusieurs questions soulevées dans le rapport du HLPE concernent directement le CSA en tant que plateforme à parties prenantes multiples ouverte à tous. Le rapport précise cependant que le CSA ne doit pas être considéré comme une plateforme multipartite puisque «le pouvoir de décision demeure indiscutablement et entièrement dans les mains des gouvernements». Le rapport met l’accent sur les avantages potentiels et les défis particuliers des partenariats multipartites, notamment les tensions et les asymétries de pouvoir entre les partenaires, et sur les coûts de transaction. Les mécanismes de financement novateurs qui permettent de mobiliser des fonds privés au service du développement durable, notamment les financements mixtes, la responsabilité sociale des entreprises et l’autofinancement grâce à la mobilisation communautaire, concernent également le CSA.

5. L’annexe 1 résume les principales caractéristiques des partenariats multipartites, notamment leur couverture géographique, leur composition et leurs objectifs, en présentant des exemples de partenariats assurés par les parties prenantes du CSA.

II. PRÉSENTATION DE QUELQUES PARTENARIATS MULTIPARTITES

A. Toutes les femmes, tous les enfants

6. Toutes les femmes, tous les enfants est une initiative mondiale qui mobilise et intensifie l’action des gouvernements, des organismes multilatéraux, du secteur privé, des instituts de recherche, des universités et de la société civile, aux niveaux international et national. Cette initiative a pour objectif de lutter contre les problèmes de santé majeurs auxquels sont confrontés les femmes, les enfants et les adolescents à travers le monde.

7. L’initiative Toutes les femmes, tous les enfants a été lancée par le Secrétaire général de l’ONU en septembre 2010 et elle se poursuit. Elle est guidée par la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l’enfant et de l’adolescent lancée en 2010, et mise à jour par la Stratégie mondiale 2015 dans le cadre des ODD. Par le biais de certaines composantes de l’écosystème du mouvement, les

gouvernements et les dirigeants nationaux contrôlent et dirigent le processus en élaborant des plans d'investissement et de mise en œuvre nationaux, avec le concours du partenariat H6 (ONUSIDA, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, OMS et Groupe de la Banque mondiale), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et des partenariats nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux. De nombreux partenaires apportent leur soutien aux pays dans le cadre de l'initiative *Toutes les femmes, tous les enfants* dans trois domaines principaux: l'appui technique à la planification et à la mise en œuvre; le financement; l'exercice de la responsabilité et les activités de sensibilisation.

8. En 2015, une Stratégie mondiale actualisée (2016-2030) a été lancée et elle continue à être l'élément moteur de l'initiative. Elle met en application une feuille de route alignée sur les ODD afin de tenir l'engagement de mettre fin à tous les décès évitables et d'améliorer l'état de santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents d'ici à 2030. La Stratégie mondiale est conforme au cadre de suivi et d'évaluation des ODD. Entre 2015 et 2017, quelque 150 engagements multipartites ont été annoncés à l'appui de la Stratégie mondiale actualisée. Les engagements financiers visant à soutenir la Stratégie mondiale actualisée ont atteint 35 milliards d'USD en décembre 2017, dont 79 pour cent ont été annoncés par 62 pays, 13 pour cent par des organisations de la société civile (OSC) et des organisations non gouvernementales (ONG), 4 pour cent par des fondations philanthropiques et 3 pour cent par des acteurs du monde des affaires.

9. L'initiative *Toutes les femmes, tous les enfants* est le fruit d'un accord informel qui comprend l'établissement volontaire de rapports sur les engagements. Le Groupe d'experts indépendant sur l'obligation de rendre des comptes publie chaque année un rapport faisant état des contributions des parties prenantes. Le rapport de 2018 avait pour thème la responsabilisation du secteur privé et le rapport de 2017 portait sur la responsabilisation des adolescents. Le rapport de 2019 sera consacré à la responsabilisation en ce qui concerne la santé des femmes, des enfants et des adolescents en situation de crise humanitaire. Dans le cadre d'une plus grande harmonisation de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, le Groupe d'experts indépendant sur l'obligation de rendre des comptes et le partenariat H6 prépareront fin janvier 2020 un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du Compte à rebours pour 2030.

10. Le Mécanisme de financement mondial de l'initiative *Toutes les femmes, tous les enfants* utilise de manière catalytique des montants modestes sur les fonds provenant de subventions, en obtenant des montants plus importants à partir des sources suivantes: i) fonds publics, ii) financement de l'Association internationale de développement (AID) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), iii) financement extérieur, iv) ressources du secteur privé. Le Mécanisme de financement mondial de l'initiative *Toutes les femmes, tous les enfants* a été lancé en juillet 2015 à Addis-Abeba, lors de la Conférence sur le financement du développement, dans le cadre du débat international sur le financement des ODD. En novembre 2018, les dirigeants internationaux ont annoncé une aide d'un montant d'un milliard d'USD qui permettra d'étendre l'appui à 50 pays dont les besoins en matière de santé et de nutrition sont les plus importants. Le Mécanisme de financement mondial de l'initiative *Toutes les femmes, tous les enfants* est axé sur des nouvelles méthodes de financement, qui reconnaissent que les pays sont eux-mêmes les moteurs du progrès et que le rôle de l'aide extérieure consiste à: i) aider les pays à obtenir davantage de résultats à partir des ressources existantes et ii) augmenter le volume total de l'aide financière.

B. Plateforme pour le partenariat africain-européen dans le domaine de la recherche agricole pour le développement

11. La plateforme pour le partenariat africain-européen dans le domaine de la recherche agricole pour le développement (Platform for African-European Partnership in Agricultural Research for Development, PAEPARD) a été créée en avril 2007 en vue de favoriser les partenariats multipartites entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine de la recherche agricole pour le développement. La PAEPARD a pris fin en décembre 2018 mais de nombreux partenariats multipartites établis dans

plusieurs pays africains sont toujours actifs. La plateforme a été financée par la Commission européenne (80 pour cent) et par les partenaires africains (20 pour cent), pour un budget total de 15 millions d'euros environ.

12. La PAEPARD s'est attachée à promouvoir les processus novateurs grâce à des partenariats et au travail de médiation entre les organismes de recherche, la société civile, les organisations paysannes et le secteur privé. Le partenariat multipartite permet l'émergence de nouveaux projets ou l'ajout de valeur aux projets existants dans différents secteurs. La PAEPARD est bien un partenariat multipartite fondé sur un accord formel entre les partenaires, mais ne constitue pas une entité juridique.

13. Du côté européen, l'alliance AGRINATURA (European Alliance on Agricultural Knowledge for Development) réunit 36 institutions de recherche agricole et 18 pays européens et assure la coordination avec les partenaires européens. Les autres partenaires sont notamment le Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique pour la promotion des fruits tropicaux, légumes de contre-saison, fleurs, plantes ornementales et épices (COLEACP), qui représente le secteur privé, le Collectif Sécurité Alimentaire, qui représente les ONG, le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et le Centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement (ICRA).

14. Du côté africain, les partenaires sont le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), basé à Accra (Ghana), l'Organisation panafricaine des producteurs agricoles, le Réseau d'analyse des politiques agricoles et alimentaires et des ressources naturelles basé à Pretoria (Afrique du Sud) et le Forum régional des universités pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture (RUFORUM) basé à Kampala (Ouganda).

15. Le projet s'emploie essentiellement à mobiliser les parties prenantes européennes et africaines afin que celles-ci établissent des partenariats autour des thèmes recensés dans le cadre de dialogues nationaux et régionaux entre chercheurs et non-chercheurs. Un processus de facilitation a été engagé afin de permettre aux partenaires de définir conjointement les objectifs, les rôles et les responsabilités de l'organisation. Ils ont également recensé les thèmes de recherche possibles et souhaitables et les ont classés par ordre de priorité avant d'élaborer des propositions de financement. Les partenaires ont mobilisé des ressources supplémentaires auprès du Fonds de recherche appliquée (ARF), d'Agropolis Fondation, du Centre international de développement des engrais et de la Banque mondiale.

16. Dix-neuf partenariats ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure d'appel et cinq autres par le biais d'un processus dirigé par les utilisateurs. Les parties se sont entendues pour examiner sur les cinq thèmes suivants: i) les chaînes de valorisation de l'élevage en Afrique de l'Est, en particulier au Kenya et en Ouganda; ii) les chaînes de valeur horticoles dans les zones urbaines, plus particulièrement au Cameroun, au Congo et dans la République du Congo; iii) les chaînes de valeur du riz au Bénin, au Burkina Faso et au Mali; iv) les chaînes de valeur de l'arachide au Malawi et en Zambie; v) l'apport d'une valeur ajoutée aux résidus non comestibles de la mangue en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal).

17. Le succès des partenariats de recherche agricole pour le développement reposait principalement sur le renforcement des capacités des individus et des organisations, par l'intermédiaire d'un processus continu et interactif d'apprentissage social et participatif entre les différents acteurs, qui aboutit à la collaboration efficace et à la création conjointe de connaissances. Une des huit notes thématiques relatives à ces processus de renforcement met l'accent sur la gestion des différences de pouvoir dans le domaine de la recherche agricole pour le développement. Conscient du fait que les associations paysannes occupent généralement une position plus faible dans l'élaboration des programmes de recherche – les chercheurs étant souvent les seuls qui remplissent les conditions requises pour adresser une demande de financement de recherches – le projet a élaboré avec succès un processus dirigé par les utilisateurs.

C. Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bangladesh

18. Le Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bangladesh a été lancé en 2015 (et se poursuit), à l'appui des efforts menés par le gouvernement pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes. Le Programme a été rendu possible grâce aux effets conjugués d'avis sur les politiques, d'interventions pratiques sur le terrain et de renforcement de la gouvernance de la nutrition.

19. Le Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bangladesh s'articule autour de trois composantes:

- i) relever le défi de la dénutrition grâce au programme *Meeting the Undernutrition Challenge (MUCH)*, qui a pour objectif de créer un environnement plus propice à l'élimination de la faim et de la malnutrition par le renforcement des capacités nationales;
- ii) lutter contre les retards de croissance au niveau des communautés locales dans deux districts du nord-est du Bangladesh;
- iii) mettre en œuvre des solutions complètes, durables et qui peuvent être reproduites afin de fournir des services de nutrition au moyen d'initiatives menées par un certain nombre d'OSC dans le cadre de la gouvernance de la nutrition.

20. Le Programme est complété par l'initiative «Plateformes nationales d'information pour la nutrition» (NIPN) dont l'objet est d'orienter les politiques, les programmes et les investissements en matière de nutrition, en fournissant un espace qui permet de soulever des questions de politique, de recueillir les informations et les données nécessaires pour répondre à ces questions, d'analyser ces données et de diffuser les conclusions et les constatations aux responsables politiques et aux planificateurs.

21. Le Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bangladesh est fondé sur un accord formel entre les partenaires, mais ne constitue pas une entité juridique. Les partenaires sont le Gouvernement, la FAO, plusieurs OSC et des partenaires fournisseurs de ressources, notamment l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Commission européenne (CE) et l'Agence du Royaume-Uni pour le développement international (DfID). Les principales parties prenantes gouvernementales sont le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, le Ministère de la femme et de l'enfance et le Ministère des finances. Les autres partenaires sont la Commission de planification, plusieurs mécanismes de coordination gouvernementaux et le bureau des statistiques.

22. Le Programme est appuyé par le secteur privé, par le biais de consultations d'activités communes de programmation et de mise en œuvre telles que l'organisation annuelle d'Olympiades de la nutrition qui visent à impliquer les jeunes et les adolescents dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le secteur privé participe activement à des sous-comités consacrés à des thèmes techniques particuliers (formulation des plans d'investissement nationaux, politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et résultats de travaux de recherche).

23. L'élaboration des politiques et programmes nutritionnels au Bangladesh est caractérisée par une série de politiques et de stratégies relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le partenariat multipartite a pour objectif d'assurer l'intégration et la coordination verticale (aux niveaux national et infranational) et horizontale (gouvernement, partenaires fournisseurs de ressources et OSC) afin de maximiser l'action concertée. Les défis consistent à intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition dans tous les secteurs, tout en assurant la cohérence et en réduisant autant que possible la fragmentation des politiques.

D. Fabretto, présenté par le Mécanisme du secteur privé

24. Le partenariat multipartite Fabretto a été créé en octobre 2017 avec pour objectif d'améliorer la vie des enfants et des familles au Nicaragua. Fabretto propose une approche globale au développement communautaire et à l'investissement durable dans le secteur de l'agriculture, notamment à travers trois mécanismes distincts centrés sur: i) l'accès aux technologies agricoles modernes (Ag-Tech), aux moyens de production agricoles et au financement, ii) la formation aux techniques agricoles intelligentes face au climat et à l'utilisation des techniques agricoles modernes et iii) l'établissement de liens avec les marchés à forte valeur ajoutée (en particulier les marchés du café, des fruits, de la chia et du miel).

25. Fabretto travaille avec chacun des partenaires à la création d'un partenariat unique autour d'une vision commune de la responsabilité sociale. Le partenariat est fondé sur un accord formel entre les partenaires, mais ne constitue pas une entité juridique. Les partenaires sont les gouvernements, les universités, la société civile, le secteur privé et les donateurs.

26. Le partenariat multipartite propose des financements avant récolte et commerciaux au moyen de mécanismes tels que les fonds renouvelables. Les mécanismes de crédit à court terme gérés par Fabretto aident les agriculteurs à améliorer leur production. Des cultures de meilleure qualité et des rendements plus élevés contribuent à leur tour à assurer aux familles d'agriculteurs de meilleurs prix, ce qui permet d'augmenter sensiblement les revenus et d'offrir une opportunité de briser le cycle de la pauvreté au Nicaragua.

27. Dans tous les programmes, Fabretto introduit les techniques de l'agriculture intelligente face au climat et encourage l'utilisation des technologies qui conviennent, notamment l'analyse du sol, le géoréférencement et les ateliers virtuels. L'investissement privé dans les technologies modernes et dans la formation a des conséquences durables sur la productivité et la rentabilité, favorise l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement, durables, fondées sur des données et climato-intelligentes, et fait participer les femmes et les jeunes en tant que moteurs de la transformation. L'utilisation de technologies modernes par un plus grand nombre d'agriculteurs est particulièrement prometteuse.

28. En investissant dans la jeunesse et les petits agriculteurs, le partenariat multipartite Fabretto permet aux producteurs d'avoir accès à des ressources et instruments financiers, d'utiliser des technologies agricoles climato-intelligentes, de devenir financièrement viables et de diminuer leurs besoins d'assistance sur le long terme. En associant le secteur privé, le secteur public et les bénéficiaires, le partenariat multipartite offre la possibilité de surmonter les barrières à l'entrée qui entravent la réalisation des ODD au niveau individuel et au niveau des exploitations agricoles, et favorise des pratiques agricoles plus durables et plus respectueuses de l'environnement, dans l'ensemble du pays.

29. Des engagements financiers ont été pris par la Banque interaméricaine de développement (BID), les fondations privées et le secteur privé. La BID et les autres institutions fournissent des financements sous forme d'aides et de prêts. Le budget initial du partenariat multipartite était de 1,8 million d'USD et ne cesse d'augmenter. Les fonds sont utilisés pour financer le renforcement des capacités par la fourniture d'équipement et la formation des jeunes et des petits agriculteurs, ainsi que pour investir dans la plateforme de marché de la fondation, Fabretto Enterprise. En particulier, le mécanisme de crédit fonctionne à travers un fonds renouvelable. Les petits agriculteurs reçoivent des fonds avant récolte pour le financement de plants et de moyens de production, et les remboursent plus tard, grâce à la valeur ajoutée des produits récoltés. Les revenus provenant de la vente des produits sont alors réinvestis dans le fonds et dans la formation, ce qui a une incidence positive et contribue à la viabilité financière de Fabretto. Un fonds d'investissement d'impact de 5 millions d'USD est actuellement mis en place en vue d'élargir le partenariat multipartite.

E. Analyse transversale du Mécanisme de la société civile

30. Le Mécanisme de la société civile (MSC) présentera une analyse transversale des partenariats multipartites, fondée sur un ensemble d'expériences de plateformes politiques multi-acteurs et de partenariats public-privé. L'analyse sera centrée sur les principes et les conditions que les gouvernements peuvent appliquer afin de décider si un partenariat multipartite est l'instrument qui convient le mieux dans une situation donnée, et de s'assurer que les partenariats multipartites œuvrent dans l'intérêt public et ont une incidence positive sur la concrétisation progressive du droit à une nourriture adéquate. L'analyse portera également sur des instruments qui permettent de repérer les asymétries de pouvoir et les conflits d'intérêt éventuels au sein d'un partenariat multipartite, d'y remédier et d'en évaluer les conséquences.

ANNEXE 1: PARTENARIATS MULTIPARTITES À LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION DU CSA – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

	Couverture géographique	Partenariat multipartite	Pays/région(s) visé(e)(s) par le partenariat multipartite	Dates de début et de fin	Composition du partenariat multipartite	Objectif du partenariat multipartite
1	Échelon mondial	Toutes les femmes, tous les enfants , lancé par le Secrétaire général de l'ONU	Tous les pays, 62 pays gouvernements engagés à ce jour	2010-2030	Gouvernements, société civile, secteur privé, universités et organismes philanthropiques	Lutter contre les problèmes de santé majeurs auxquels sont confrontés les femmes, les enfants et les adolescents à travers le monde; mettre en œuvre le Programme 2030
2	Échelon régional	PAEPARD (Platform for African-European Partnership in Agricultural Research for Development – Plateforme pour le partenariat africain-européen dans le domaine de la recherche agricole pour le développement)	Afrique-Europe, couvre 11 pays de l'Afrique subsaharienne	2007-2018	Gouvernements, société civile, secteur privé et universités	Favoriser des partenariats multipartites entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine de la recherche agricole pour le développement, aux fins de la réalisation des ODD
3	Échelon national	FNSPB (Food and Nutrition Security Programme for Bangladesh – Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bangladesh)	Bangladesh	À partir de 2015	Gouvernement, société civile et organisations du système des Nations Unies	Lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes en fournissant des avis sur les politiques, des orientations et un appui aux stratégies et aux interventions qui tiennent compte de la nutrition au Bangladesh
4	Échelon national	Fabretto présenté par le Mécanisme du secteur privé	Nicaragua	À partir de 2017	Gouvernements, universités, société civile, secteur privé et donateurs	Proposer une approche globale au développement communautaire et à l'investissement durable dans le secteur de l'agriculture à travers l'accès aux technologies agricoles modernes, à la

						formation et au financement, et améliorer ainsi la vie des enfants et des familles au Nicaragua
5	Échelon mondial	Analyse transversale du Mécanisme de la société civile	Partenariats multipartites aux échelons mondial, régional et national et plateformes multi-acteurs			

Les partenariats multipartites ont été établis volontairement par des parties prenantes du CSA et ont été sélectionnés sur la base de la diversité des expériences à divers niveaux, du caractère inclusif et de la représentation au niveau régional.